

→ Message

SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

→ Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

📄 TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

👋 Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture d'accès au service du 27 novembre 2025

Montant prélevé le 12 décembre 2025 : 84,48 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	84,48
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	
Total facture	84,48
Montant à prélever	84,48

détail au verso

Confo
prélev
XXXX

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 12 décembre 2025 sur votre compte numéro
XXXXXX620801.

Vos ir
Ident
Réfé

Vos informations de prélèvement SEPA :
Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898764-04



Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI DURBANS	0 m³	040792	016 mm		27/11/2025 0	Relevé de souscription

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					77,42		84,48
Abonnement					15,04		15,86
Part Syndicale	27-11-25 / 31-12-25				8,08	5,50	
Part SAUR	27-11-25 / 31-12-25				8,96	5,50	
Frais					62,38		68,62
Frais accès au service	Novembre 2025				62,38	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €

HT soumis à TVA : 77,42 €

TVA 5,50 % : 0,82 €

TVA 10,00 % : 6,24 €

TVA sur les débits : 7,06 €

Total facture TTC : 84,48 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr**

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rpgd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr. Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez-le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.